



Stratégie 338 : la section de Montréal a rencontré Louis-Philippe Sauvé, député de la circonscription fédérale de LaSalle-Émard-Verdun., du Bloc Québécois, dans le cadre de la stratégie nationale de la défense des intérêts de Retraités Fédéraux.



Le président de la section, Jacques Lambert, accompagné de Pierre Desmarais du comité local de la défense des intérêts, ont rencontré le 6 février 2025 par visioconférence M. Louis-Philippe Sauvé, député du comté de LaSalle-Émard-Verdun. Son attaché politique, M. Joël Painchaud, nous a accompagnés dans le cadre de cette rencontre fort agréable et instructive, par ailleurs.

À la suite des présentations formelles de part et d'autre, nous avons amorcé la discussion en faisant ressortir les priorités importantes de notre Association nationale, qui est composée de 170,000 membres, et de 77 sections à travers le Canada, dont six pleinement actives au Québec. Nous avons fait valoir l'objet de notre mission initiale, soit celle d'assurer la défense des intérêts de nos membres en matière de sécurité du revenu à la retraite, des aînés, de l'assurance-médicaments, des Vétérans et de la Gendarmerie royale du Canada.

Nous avons renseigné le député Louis-Philippe Sauvé sur les priorités nationales de notre association, telles que la sécurité de revenu de nos retraites et sur nos différentes stratégies nationales envers les aînés qui incluent le logement, les soins à domicile, les soins de longue durée, les proches aidants et l'accès aux médicaments sur ordonnance. Nous avons aussi relevé toute l'importance de maintenir des régimes de retraite sûrs et viables, surtout dans un contexte où des surplus actuariels ont déjà été répertoriés par le Conseil du Trésor du Canada. Ce dernier point a interpellé sérieusement M. Sauvé, car l'enjeu de la retraite est primordial pour lui, car pendant quelques années, il s'est impliqué à l'observatoire de la retraite.

Dans la même veine, nous l'avons informé à propos d'une annonce récente en lien avec une décision du Conseil de Trésor publiée à la fin novembre à propos du transfert de \$1,9 milliard du fonds de pension dans un fonds consolidé sans aucune consultation des syndicats, ni des représentants des employés ou des retraités. Nous avons aussi soulevé notre inquiétude par la possible appropriation additionnelle de 7,4 milliards de dollars supplémentaires de ces fonds, qui représentent tout de même la rémunération différée des retraités et des employés. M. Sauvé s'interroge, tout comme nous, sur la gestion partagée de ces fonds actuariels considérant que l'administration fédérale a indiqué qu'elle prendrait un congé de cotisations. Nous nous sommes engagés à lui faire suivre la documentation pertinente à ce sujet.

Dans le même sens, nous avons fait valoir un document important qui est accueilli favorablement par notre association, et qui est publié dans notre site national à propos des conclusions d'un nouveau rapport du Centre canadien de politiques alternatives, intitulé « [Le pouvoir des pensions : Retombées du revenu de pension sur l'économie canadienne](#) ». Ce rapport met en évidence l'importance des pensions pour les communautés et l'économie canadiennes. Par exemple, les principales conclusions du rapport indiquent que, durant l'année 2021, les régimes de retraite en milieu de travail ont versé 84 milliards de dollars en paiements de pension, ce qui représente 5 % de tous les revenus reçus par les Canadiens cette année-là, soit plus que le revenu du Régime de pensions du Canada (RPC), du Régime de rentes du Québec et de l'assurance-emploi. Madame de Bellefeuille s'est montrée fort impressionnée par les conclusions de ce rapport.

Nous avons interrogé M. Sauvé à savoir ce que pensait le Bloc Québécois sur l'aide médicale à mourir. Nous avons appris que le parti appuie depuis plusieurs années le droit à l'aide médicale à mourir et qu'il milite même pour l'élargissement de son accès. Par exemple, en mai 2024, le parti a déposé un projet de loi visant à permettre aux personnes atteintes de maladies neurodégénératives, telles que l'Alzheimer, de formuler une demande anticipée tant qu'elles sont encore aptes à consentir. Ce projet de loi a reçu l'appui de diverses organisations pour le droit de mourir dans la dignité. M. Sauvé nous a indiqué que, sur le plan historique que le Bloc Québécois a soutenu la légalisation de l'aide médicale à mourir.

Ensuite, nous nous sommes entretenus sur la stratégie nationale pour les aînés, qui fait partie de la stratégie de la défense des intérêts de notre Association. Nous avons mis en relief le fait que d'ici 2030, les adultes de plus de 65 ans représenteront 23% de la population du Canada, soit environ 9.5 millions de personnes. C'est le segment de la population dont la croissance est la plus rapide avec une espérance de vie de 80 ans. M. Sauvé nous informe que son parti ne possède pas de stratégie nationale dédiée spécifiquement à ce sujet. Mais, il a indiqué que son parti a proposé des résolutions au Parlement canadien pour améliorer l'équité fiscale pour les aînés. Le Bloc Québécois a déposé le projet de loi C-319, qui propose d'augmenter la pension de la Sécurité de la vieillesse pour les aînés de 65 à 74 ans.

Nous avons questionné M. Sauvé sur la question des proches aidants et il nous a fait valoir que le Bloc Québécois a démontré un engagement envers les proches aidants en proposant des mesures pour les soutenir. Par exemple, en 2021, le Bloc Québécois a suggéré la création d'un crédit d'impôt pour les proches aidants afin de reconnaître et d'alléger leur contribution essentielle. De plus, le parti a plaidé pour une bonification des programmes de soutien financier et des services de répit pour les proches aidants. Cependant, il est important de noter que les politiques et les positions des partis politiques peuvent toujours évoluer.

Nous avons aussi abordé la question du projet de loi C-64 sur l'assurance-médicament pour connaître son orientation actuelle. En effet, le projet de loi C-64 est toujours en cours d'examen au Parlement. Il est essentiel de suivre les délibérations parlementaires pour connaître les développements récents et les étapes restantes avant une éventuelle adoption.

En conclusion, nous avons expliqué que nous voulons établir un climat de collaboration, d'échanges productifs et d'information afin de maintenir une relation profitable entre nous.

Jacques Lambert, président

Pierre Desmarais, administrateur et membre du comité de défense des intérêts